Livret 6

Moins de 18 ans, quels droits ?

Les enfants, parce qu'ils n'ont pas encore le savoir et l'expérience nécessaires à leur autonomie, doivent être protégés. L'Organisation des Nations Unies (ONU) a adopté en 1989 une Convention internationale relative aux droits de l'enfant, que tous les États membres s'engagent à appliquer. Elle consacre le droit pour l'enfant d'être protégé contre toute forme de mauvais traitements, d'exprimer son opinion ou encore de bénéficier d'un niveau de vie décent.

En France, tous les enfants ont des droits, qu'ils soient de nationalité française ou non. On considère qu'au-delà de leur nationalité étrangère, ce sont avant tout des enfants. Par conséquent, leur droit d'accéder à l'éducation s'impose à toutes et à tous, comme l'illustre le dessin de Camille Besse.

« L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. »

Convention internationale des droits de l'enfant (1989)

Besse (France)

La pauvreté et la détresse des enfants existent aussi dans les sociétés occidentales : en France, 20% des enfants vivent sous le seuil de pauvreté, entraînant notamment des conséquences majeures sur leur santé. Toutefois, il existe un service, l'Aide sociale à l'enfance, qui peut intervenir lorsqu'un enfant est en danger. Il existe également en France une justice des mineures, qui prend en compte la spécificité liée au jeune âge des délinquantes. Par ailleurs, le Défenseur des droits, assisté de son adjointe la Défenseure des enfants, peut être saisi pour protéger les enfants sur le territoire français ou les enfants français à l'étranger.

Boligán (Mexique)

Elena (Colombie)

Cécile Bertrand (Belgique)

Cartooning for Peace et le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits a souhaité donner au projet Educadroit l'objectif de sensibiliser les jeunes au Droit et à leurs droits. Ce projet a pour objet de favoriser l'apprentissage de la contradiction et de l'analyse critique dans le respect des principes démocratiques. Parce que l'élaboration des règles juridiques implique, dans un État démocratique, un échange public d'opinions et d'arguments entre des citoyens égaux, il est fondamental de développer l'aptitude des jeunes à une confrontation pacifique des points de vue et à l'expression de leurs avis et opinions.

Née en 2006 au siège de l'organisation des Nations Unies, l'association Cartooning for Peace est présidée par le dessinateur du journal Le Monde, Plantu et placée sous le haut patronage de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Aujourd'hui, Cartooning for Peace réunit à travers le monde 162 dessinateurs et dessinatrices de 55 pays.

Le Défenseur a travaillé à la réalisation du projet en partenariat avec Cartooning for Peace, réseau international de dessinateurs de presse qui combattent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde.

Par sa faculté à transcender les langues et les cultures, le dessin de presse apparaît comme un formidable outil pédagogique, capable de faire naître le dialogue interculturel et de nourrir le débat autour de notions fondamentales telles que la liberté de pensée, la liberté d'expression, la paix ou encore la tolérance.

Afin de favoriser la réflexion autour des valeurs humanistes auxquelles elle est profondément attachée, Cartooning for Peace promeut la multiplicité des points de vues à travers toutes ses missions. L'association utilise la valeur pédagogique du dessin de presse pour dénoncer les intolérances et sensibiliser, par le sourire, aux grands problèmes de société.

Dix kits pédagogiques ont été développés dans le cadre du projet Educadroit et se composent d'un panneau d'exposition et de livrets d'accompagnement à destination des professionnel·le·s de l'éducation. Ils abordent les thématiques suivantes :

- Le droit, c'est quoi ?
- Qui crée le droit ?
- Tous égaux devant la loi ?
- Qui protège le droit et les droits ?
- Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?
- Moins de 18 ans, quels droits ?
- Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?
- Le droit international et le droit européen, c'est quoi ?
- Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?
- Défendre nos droits, changer la loi !

PLANTU (FRANCE)

Livret 6

Moins de 18 ans, quels sont mes droits ?

educadroit.fr

www.cartooningforpeace.org

www.defenseurdesdroits.fr

Le regard des dessinateurs de presse : Moins de 18 ans, quels sont mes droits ?

Les enfants, parce qu'ils n'ont pas encore le savoir et l'expérience nécessaires à leur autonomie, doivent être protégés.

Elena (Colombie)

Cécile Bertrand (Belgique)

Que dénoncent les dessins d'Elena et de Cécile Bertrand ?

Besse (France)

Que dénonce Camille Besse ?

Connais-tu une personne chargée de protéger les droits des enfants sur le territoire français ?

LE SAIS-TU ?

L'article 2.1 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (1989) interdit les discriminations envers les enfants : « Les États parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autres de l'enfant et de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation ».

Les enfants sont plus vulnérables que les adultes. Lors des conflits, entre États ou entre personnes de leur entourage, ils doivent être protégés : c'est l'objet de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) adoptée par l'ONU en 1989, que tous les États membres s'engagent à appliquer. Elle consacre notamment le droit pour l'enfant d'être protégé contre toute forme de mauvais traitements. Les conventions internationales, le droit français et les institutions spécifiques sont prévus pour veiller au respect de ces droits.

Le dessin de Boligán illustre une situation dans laquelle un enfant est victime de la discorde entre ses parents. En effet, chacun rame dans un sens différent, ce qui ne permet pas à la barque d'avancer. L'enfant risque de pâtir de cette situation car ses parents sont les premiers à pouvoir agir en son nom, et à faire respecter ses droits.

Le père et la mère exercent l'autorité parentale dans l'intérêt de l'enfant. Ils ont le devoir d'assurer son éducation, son développement, sa sécurité, sa santé et sa moralité.

Le dessinateur Boligán consacre de nombreux dessins à la promotion des droits de l'enfant. L'UNICEF a révélé en 2015 qu'un enfant sur cinq travaille pour pouvoir aller à l'école au Mexique. De nombreux combats restent encore à mener pour protéger les droits des futur·e·s citoyen·ne·s.

Boligán (Mexique)

Biographies des dessinateurs

Besse

Camille Besse a grandi en région Parisienne. Après un marathon de 7 ans d'études, elle fait ses débuts professionnels dans le graphisme avant de devenir dessinatrice de presse. Elle a travaillé ou travaille encore avec *Causette, Charlie Hebdo, L'Humanité, L'Humanité Dimanche, Psykopat, Bakchich, NVO, Zélium, La Maison Ecologique, Tsugi, Barricade,* Arte (émission *28'*), Action Contre La Faim, Médecins du Monde… Depuis un an, elle anime aussi des ateliers de dessin de presse en milieu carcéral, en EHPAD, et fait même du dessin en direct. Pour résumer, elle ne chôme pas.

En parallèle elle travaille par à-coups en free-lance pour la communication d'entreprises diverses.

Boligán

Originaire de Cuba, **Angel Boligán Corbo** est diplômé des Beaux-arts de La Havane en 1987. Il vit au Mexique depuis 1992, où il travaille comme caricaturiste pour le Journal *El Universal*, le magazine *Conozca Más* et le magazine politique *Humor El Chamuco*. Il est également le fondateur de l'agence CartonClub (le club de la caricature latine).

Cécile Bertrand

Cécile Bertrand est née en 1953, à Liège. Elle a étudié la peinture à St Luc avant de se lancer dans une carrière artistique aux multiples facettes. Peintre et sculpteur, elle a participé à de nombreuses expositions, elle expose notamment en 1995 au Cirque Divers à Liège, à de nombreuses reprises à la galerie Michel Ray à Paris au courant des années 1990 et au Botannique à Bruxelles en 2008.

Depuis 1981, elle publie des livres pour enfants chez différents éditeurs et elle collabore à partir de 1990 avec *Le Vif, l'Express, La Libre Belgique, Imagine Magazine, Axelle* et *Plus Magazine*. En 2003, elle publie le livre *Les femmes et les enfants d'abord*, préfacé par Plantu, aux Éditions Luc Pire, puis en 2007 *Les Poux*, recueil de ses dessins dans la *Libre Belgique*. Elle reçoit également en 1999 le deuxième Prix du « Press Cartoon Belgium » et reçoit le Grand Prix en 2007 et 2011.

Elena

Elena María Ospina est d'origine colombienne, elle est à la fois peintre, illustratrice et dessinatrice de presse.

Elle a participé a un très grand nombre de projets en Colombie, à Puerto Rico, en Argentine, au Panama, en Espagne et en Angleterre. Son travail est régulièrement publié dans plusieurs journaux et magazines hispanophones.

Suggestions de réponses

Page 4 - dessins de Cécile Bertrand et Elena

Que dénoncent les dessins de Cécile Bertrand et d'Elena?

Les deux dessins dénoncent des formes de violences dirigées contre les enfants. Elles ne sont pas produites par les mêmes personnes. Les grandes jambes frappant le ballon, constitué en réalité de multiples visages enfantins, laissent penser qu'Elena parle ici des mauvais traitements infligés aux enfants (violences physiques ou morales) par des adultes. Cécile Bertrand aborde quant à elle la question du harcèlement scolaire, une violence le plus souvent commise par d'autres enfants.

L'article 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant dispose pourtant que « tout enfant doit pouvoir bénéficier de la même instruction et pouvoir aller à l'école dans un environnement favorable à son apprentissage ».

Page 5 - dessin de Camille Besse

Que dénonce Camille Besse ?

Camille Besse dénonce la discrimination des enfants dans l'accès à l'éducation en raison de leur nationalité.

Connais-tu une personne chargée de protéger les droits des enfants sur le territoire français ?

Le Défenseur des droits et son adjointe la Défenseure des enfants sont chargés de défendre et de promouvoir les droits de tous les enfants.